



www.ufolep.org

Une autre idée du sport

Document de référence
du PLAN
NATIONAL DE
FORMATION

à l'usage des

- Commissions Nationales Sportives
- Groupes de Travail Sportifs
- Délégations régionales
- Délégations départementales
- Formateurs

Brevet Fédéral
Animateurs
Officiels



Sommaire

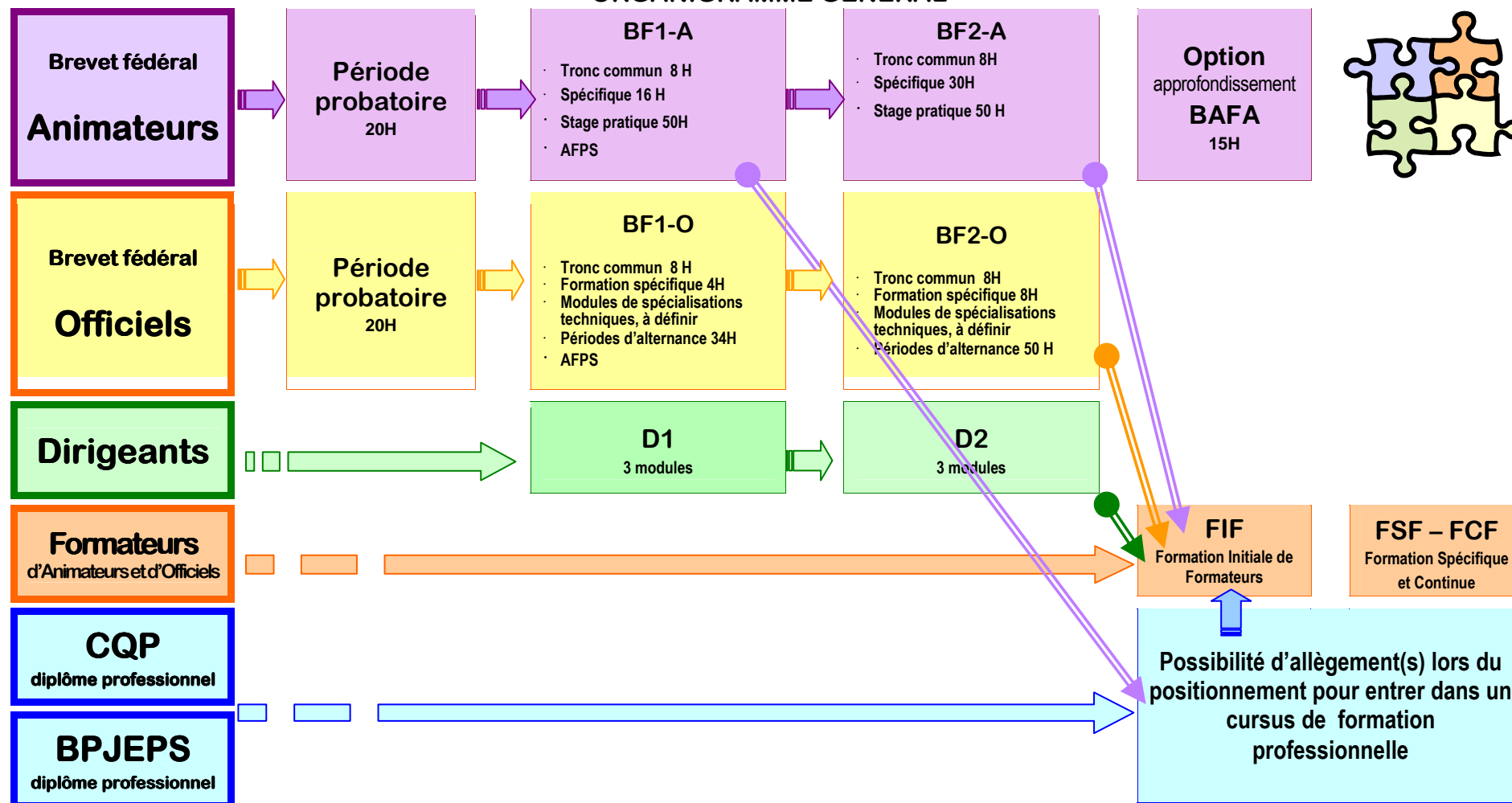
Documents de références généraux

Organigrammes de la Formation UFOLEP	p. 3 à 4
Règlement des formations	p. 5
Déroulement chronologique des formations aux Brevets Fédéraux	p. 6
Classification des Unités de Compétences Capitalisables - UCC	p. 7
Indications sur l'encadrement des stages de formation.....	p. 8
Glossaire	p. 9

Documents de références spécifiques aux activités sportives

Identification de l'activité sportive	p. 10
Conditions d'entrée en formation	p. 11
Organigramme BF 1 A et BF 2 A	p. 12
Tronc commun BF 1 A et BF 1 O	p. 13
Tronc commun BF 2 A et BF 2 O	p. 14
Référentiel spécifique Activité Sportive BF 1 A	p. 15 à 19
Référentiel spécifique Activité Sportive BF 2 A	p. 20 à 24
Période probatoire et stages d'alternance BF 1 A et BF 2 A	p. 25
Organigramme BF 1 O et BF 2 O	p.26
Référentiel spécifique Activité Sportive BF 1 O	p. 27 à 31
Référentiel spécifique Activité Sportive BF 2 O	p. 32 à 36
Période probatoire et stages d'alternance BF 1 O et BF 2 O	p. 37
Bibliographie	p. 38

ORGANIGRAMME GENERAL



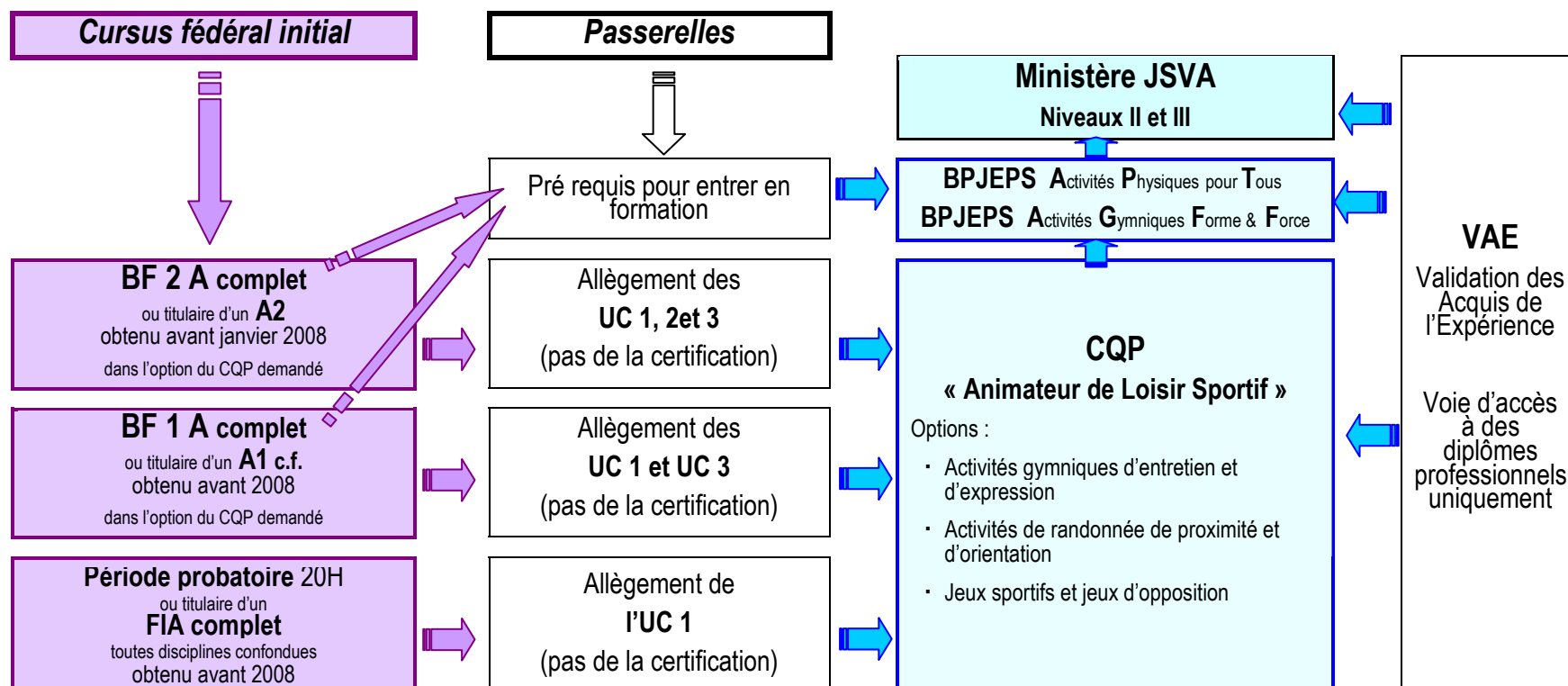
N.B. Des reconnaissances de compétences diplômantes peuvent être obtenues par :

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience (diplômes professionnels)

RICA : Reconnaissance Interne des Compétences Acquis. (Brevets fédéraux Ufolep)

Les passerelles entre les formations fédérales et les formations professionnelles

Filière « ANIMATEURS »



La RICA mode d'emploi

La RICA (Reconnaissance Interne des Compétences Acquisées) est une des voies d'accès aux brevets fédéraux A et O, 1^{er} et 2^{ème} degré, de l'Ufolep. Cette modalité d'accès aux diplômes fédéraux repose sur 2 principes :

- La formalisation de l'expérience acquise à travers la rédaction d'un document écrit,
- L'équivalence entre les brevets fédéraux UFOLEP (A et O) et les diplômes et les titres professionnels.

La demande d'accès à un brevet fédéral Ufolep, par la voie de la RICA, est traitée et gérée par le délégué départemental et transmis au pôle formation national pour instruction.

La liste des diplômés fédéraux par la voie de la RICA est actualisée 4 fois par an (janvier / avril / juillet / octobre) et téléchargeable sur le site Internet fédéral, rubrique formation.



REGLEMENT		Formation des animateurs et des officiels UFOLEP				Formation des formateurs et des cadres UFOLEP		
2007	Nature	Période probatoire	BF 1 A et O	BF 2 A et O	Options ou Remise (s) à niveau	Formation Initiale de formateurs FIF	Formation Spécifique de formateurs FSF	Formation Continue de cadres FCC
	Modalités							
Candidats	Public et Niveau d'entrée		Avoir vécu une période probatoire, validée. Age et niveau technique requis, définis par la CNS / GTS	Etre titulaire du BF 1 A ou O	Après l'obtention du B.F. 1 ou B.F.2	Etre titulaire du Brevet Fédéral 2 ^{ème} degré Animateur ou Officiel	Etre Formateur d'Animateurs ou d'Officiels	Formateurs élus, délégués, membres de CNS
	Objectifs	Être à niveau pour entrer en formation d'animateur et/ou d'officiel d'association	Etre titulaire du Brevet Fédéral 1 ^{er} degré Animateur ou Officiel	Etre titulaire du Brevet Fédéral 2 ^{ème} degré Animateur ou Officiel	Perfectionner sa technique dans l'activité	Devenir Formateur d'Animateurs ou d'Officiels	- Développer ses compétences - Faire progresser la pratique de l'activité	Développer ses compétences personnelles Participer à la vie de la fédération Ufolep et de la Ligue
	Contenus et horaires minima	Vivre une expérience associative	- UCC du Tronc commun 8 h. - UCC spécifiques 16 h.	- UCC du Tronc commun 8H - UCC spécifiques 30H	Définis par les CNS/GTS Validés par CN Formation	UC du FIF	Proposés par les CNS ou GTS	Définis par la CN Formation
	Expérience associative	20H minima	- 10H vie associative et fédérative - 40H en situation d'animateur ou d'officiel	- 10H vie associative et fédérative - 40H de conception et réalisation d'un projet en situation d'animateur ou d'officiel	Définis par les CNS/GTS	Réaliser son parcours individuel de formation	Encadrer une Formation	
	Attestation ou diplôme obtenu	Attestation de niveau d'acquisition minimum pour entrer en BF1A ou BF1O	Brevet Fédéral 1 ^{er} degré Animateur ou Officiel	Brevet Fédéral 2 ^{ème} degré Animateur ou Officiel	Attestation	Validation finale du Projet Individuel de Formateur par la CN Formation	Attestation délivrée par la CN Formation	Attestation délivrée par la CN Formation
	Champ d'intervention	Dans son association			Dans une ou plusieurs associations et au niveau d'une commission départementale et/ou régionale		Responsabilité de stage de Formation A, O et D	
Organisation	Responsable de la gestion administrative	Comité départemental d'origine	Par délégation de la CN Formation • Echelon national • Echelon régional • Echelon départemental	Par délégation de la CN Formation • Echelon national • Echelon régional • Echelon départemental	- CNS/GTS - Régions par délégation de la CNS/GTS	Échelon National Ufolep	Échelon National + CNS ou GTS	CN Formation et son Pôle
	Responsable de la formation et de la validation	Président de l'association	Formateur agréé d'A ou O, inscrit sur la liste nationale	Formateur agréé d'A ou O, inscrit sur la liste nationale	Formateur agréé d'A ou O, inscrit sur la liste nationale	Responsable Formation validé par la CN Formation	Responsable Formation validé par la CN Formation	Responsable Formation validé par la CN Formation
	Encadrement	- Tuteur issu de l'association: -(Animateur ou Officiel)	- Formateurs agréés d'A ou O, inscrits sur la liste nationale. - Stagiaires FIF - Tuteur : Animateur ou Officiel de l'association	Equipe d'encadrement validée par la CN Formation Tuteur : Animateur ou Officiel de l'association du département ou de la région	- Formateurs BF 2A ou O - Intervenants qualifiés	Equipe d'encadrement validée par la CN Formation	Equipe d'encadrement validée par la CN Formation	Equipe d'encadrement validée par la CN Formation



La chronologie de la formation

NB : La formation « Tronc commun » précède impérativement la formation « Spécifique »

La chronologie des temps de formation (en continu ou en alternance) est déterminée par la structure organisatrice, en fonction des impératifs liés à l'implantation du stage (proximité ou éloignement, externat ou internat, disponibilité des stagiaires, etc...).

BF1 A et O			BF2 A et O		
	En continu	En alternance		En continu	En alternance
1	Période probatoire	Période probatoire	1	Formation Tronc commun	Formation Tronc commun
2	Formation Tronc commun	Formation Tronc commun	2	Formation spécifique	Stage en situation dans l'association « Vie associative »
3	Formation spécifique	Stage en situation dans l'association « Vie associative »	3	Stage en situation dans l'association « Vie associative »	Formation spécifique
4	Stage en situation dans l'association « Vie associative »	Formation spécifique	4	Stage en situation dans l'association « Animateur » ou « Officiel »	Stage en situation dans l'association « Animateur » ou « Officiel »
5	Stage en situation dans l'association « Animateur » ou « Officiel »	Stage en situation dans l'association « Animateur » ou « Officiel »	5	Obtention du Brevet Fédéral 2 ^{ème} degré	
6	Formation aux « Premiers secours »	Formation aux « Premiers secours »			
7	Obtention du Brevet Fédéral 1 ^{er} degré				

Classification des Unités de Compétences Capitalisables (UCC)		
BF1-A et BF1-O		
Tronc Commun	UCC -TC -1.1 UCC -TC -1.2 UCC -TC -1.3	
Activité Sportive	UCC - AS-1-A/O.4	Déclinaison des UCC -A.S
		UCC - A.S -1-A/O - 4.1 UCC - A.S -1-A/O - 4.2 UCC - A.S-1-A/O - 4.3 UCC - A.S - 1-A/O - 4.4
BF2-A et BF2-O		
Tronc Commun	UCC -T.C - 2.1 UCC -T.C - 2.2 UCC -T.C - 2.3	
Activité Sportive	UCC - A.S - 2-A/O.4	Déclinaison des U.C.C.A.S.
		UCC - A.S - 2-A/O - 4.1 UCC - A.S - 2-A/O - 4.2 UCC - A.S - 2-A/O - 4.3 UCC - A.S - 2-A/O - 4.4



Encadrement de la formation

	BF1 A et BF1 O	BF 2 A et BF 2 O
Responsable de la gestion administrative du stage	<ul style="list-style-type: none"> Le Comité régional (CTS, ARD ou le délégué régional) ou L'échelon national (Pôle Formation) ou Dans certains cas, le Département (Délégués départementaux), sous réserve d'une demande préalable adressée au Pôle Formation, au moment de la déclaration de stage 	
Responsable Formation (responsable pédagogique du stage) Validation finale du stage et transmission des évaluations	<ul style="list-style-type: none"> Formateurs ancienne formule « cadres nationaux » * Formateurs agréés et listés sur le fichier national (cf. site Internet fédéral, rubrique formation) Formateurs titulaires d'un FIF 	
Encadrement	<ul style="list-style-type: none"> Formateurs* Stagiaires FIF dans le cadre de la mise en œuvre de leur PIF 	Formateurs* (titulaires de FIF)

* Formateurs d'Animateurs ou d'Officiels agréés, inscrits sur la liste nationale

Peuvent intégrer l'équipe d'encadrement en tant qu'intervenants (sous réserve d'en avoir fait la demande, au préalable, auprès du Pôle Formation, au moment de la déclaration du stage):

- Les personnes titulaires d'un BEES ou d'un BPJEPS, les diplômés STAPS (Licence, Master), les titulaires des niveaux III et II du MJSVA
- Toute personne qualifiée, susceptible d'intervenir sur des séquences spécifiques et sollicitée en fonction de ses champs de compétences (Enseignants de l'Education Nationale, Conseillers Techniques Sportifs, Universitaires, Techniciens de l'environnement, Médecins, Organisateur de séjours, Institutionnels, etc).



Glossaire

A

AFPS :	Attestation de Formation aux Premiers Secours
AGFF	Activités Gymniques de la Forme et de la Force
APPN :	Activités Physiques de Pleine Nature
APS :	Activités Physiques et Sportives
APT :	Activités Physiques pour Tous
ARD :	UFOLEP Agent Régional de Développement

B

BAFA :	Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur
BAFD :	Brevet d'Aptitude à la Fonction de Directeur
BAPAAT	Brevet d'Aptitude Professionnel d'Assistant Animateur Technicien
BEATEP	Brevet d'Etat d'Animateur Technicien d'Education Populaire
BEES :	Brevet d'Etat d'Educateur Sportif
BF1:	UFOLEP Brevet Fédéral 1 ^{er} degré
BF1 A :	UFOLEP Brevet Fédéral 1 ^{er} degré Animateur
BF1 O :	UFOLEP Brevet Fédéral 1 ^{er} degré Officiel
BF 2 :	UFOLEP Brevet Fédéral 2 ^{ème} degré
BF 2 A :	UFOLEP Brevet Fédéral 2 ^{ème} degré Animateur
BF 2 O :	UFOLEP Brevet Fédéral 2 ^{ème} degré Officiel
BPJEPS	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

C

CLSU :	UFOLEP Centre de Loisirs Sportifs UFOLEP
CNS :	UFOLEP Commission Nationale Sportive
CQP :	Certificat de Qualification Professionnelle
CTD	UFOLEP Commission Technique Départementale
CTR :	UFOLEP Commission Technique Régionale
CTS :	Conseiller Technique Sportif
CTN :	Conseiller Technique National

D

DTN :	Directeur Technique National
DTNA :	Directeur Technique National Adjoint

E

EC :	Etre capable
-------------	--------------

F

FCF :	UFOLEP Formation Continue des Formateurs
FIF :	UFOLEP Formation Initiale des Formateurs
FSF :	UFOLEP Formation Spécifique des Formateurs

G

GTS	UFOLEP Groupe Technique Sportif
------------	---------------------------------

P

PIF	UFOLEP Parcours Individuel de Formateur
PDD :	UFOLEP Plan Départemental de Développement
PND :	UFOLEP Plan National de Développement
PNF :	UFOLEP Plan National de Formation
PRD :	UFOLEP Plan Régional de Développement

R

RICA	UFOLEP Reconnaissance Interne de Compétences Acquis
-------------	---

U

UCC	Unité de compétences capitalisables
UCP	UFOLEP Unité de Compétences Probatoire
UFOLEP :	UFOLEP Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique
URFOL :	UFOLEP Union Régionale des Fédérations des Oeuvres Laïques

V

VAE :	Validation des Acquis de l'Expérience
--------------	---------------------------------------



Animateurs et Officiels

Discipline sportive

SARBACANE

1°) Contenus communs définis par la Commission Nationale Formation

2°) Contenus spécifiques définis par :

- la Commission Nationale Sportive Tir à l'arc et Sarbacane

le :2008



Conditions d'entrée dans le cursus de formation d'Animateur

Activité sportive : Sarbacane

1°) Etre licencié UFOLEP

2°) Valider une période probatoire d'expérience associative d'au moins 20 heures

3°) Age requis défini par la CNS ou le GTS :

au moins **17** ans à l'entrée en formation

et au moins **18** ans à l'obtention du BF1A ou du BF10

4°) Justifier d'un niveau technique de pratique dans l'activité

Ce niveau défini par la CNS ou le GTS concerné constitue le niveau technique requis pour que le stagiaire puisse suivre un stage de formation dans des conditions optimales d'apprentissage et de sécurité.

Ce niveau technique de pratique sera évalué, dans l'association, durant la période probatoire.

Niveau requis : - Etre capable de pratiquer la sarbacane en toute sécurité.

- Connaître les différentes disciplines de tir.

- Etre désireux de s'impliquer dans l'animation.



Organigramme général

ANIMATEURS		Brevet Fédéral 1 ^{er} degré BF 1 A	Brevet Fédéral 2 ^{ème} degré BF 2 A	Approfondissement BAFA	Options
Conditions d'entrée en formation		Avoir 17 ans (débuter par UC Probatoire)	Etre titulaire du BF1 A complet et AFPS	Complément à BF1 A	Définies par CNS / GTS
Compétences visées		EC d'organiser, d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association. EC de participer à l'organisation de l'activité dans le département	EC d'animer et gérer un projet d'animation dans l'association et dans le département ou la région. EC de participer aux actions d'une équipe de formation	EC d'intégrer des notions liées aux centres de vacances et de loisirs	
Durée totale		94H (20+8+16+50.)	8H (8+30+ 50)	15H	
Compétences capitalisables		Etre capable de :	Etre capable de :	Etre capable de :	
Période probatoire 20H		*S'intégrer à une vie associative à des fins d'animation ou de gestion. Maîtriser les bases techniques nécessaires à la pratique de l'activité			
Tronc commun 8 h.	UCC TC.1	Mouvement Associatif et Sportif	* Participer au fonctionnement de son association UFOLEP.	* Positionner son association dans son environnement. * Contribuer à la mise en œuvre d'un projet adapté à ses prérogatives	
	UCC TC.2	Animation pédagogique	* Mettre en œuvre des situations adaptées à sa mission	* Mettre en œuvre un projet adapté à sa mission	
	UCC TC.3	Sécurité de la pratique	* Animer sans risque, en tenant compte des données scientifiques	* Prendre en compte les incidences biologiques et mécaniques liées à sa pratique, dans une démarche de transmission de savoirs.	
Activité Sportive 16 h.	UCC A.S. 4	4.1 Technique et Pédagogie	* Identifier et mettre en œuvre des actions motrices de base * Identifier des techniques sportives à différents niveaux de pratique * Mettre en œuvre des situations d'apprentissage évolutives pour développer des actions motrices de base. * Concevoir, animer et évaluer des séquences d'apprentissage	* Approfondir ses connaissances et ses compétences techniques * Transmettre des connaissances	* Observer et analyser * Se sensibiliser aux spécificités de la vie collective
		4.2 Législation	* Identifier et appliquer des textes réglementaires généraux et spécifiques, liés à la pratique sportive	* Prendre en compte l'évolution des textes réglementaires * Approfondir ses connaissances	* Connaître la législation relative à la pratique en C.V.L. – V.V. - et C.L.S.U.
		4.3 Sécurité de la pratique	* Identifier et prévenir les risques liés à l'activité * Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers sur le lieu et autour du lieu de pratique * Prendre en compte des incidences physiologiques et biologiques relatives aux activités	* Connaître et être capable d'analyser les risques liés à l'activité * Rédiger des fiches didactiques, adaptées à la pratique de l'activité * Connaître les inter- relations entre la pratique et les actions motrices mises en œuvre.	* Maîtriser les notions de responsabilité * Identifier les besoins du public
		4.4 Environnement	* Identifier les contraintes liées aux milieux d'évolution et aux matériels * Agir en fonction des contraintes qui en découlent * Prendre en compte la protection du milieu	* Identifier les contraintes liées aux milieux d'évolution et aux matériels utilisés - Les faire accepter - Les faire respecter.	Prendre en compte l'environnement dans la gestion de l'activité
Formation en alternance en association 50 h.	Stage Pratique dans l'Association		* Participer à la vie de son association et à la vie du Comité départemental Ufolep	* Connaître la Fédération et son organisation régionale.	
	Stage Pratique en Animation		* Prendre en charge l'animation d'un groupe dans son association et gérer l'activité dans sa globalité	* Réaliser un projet au niveau départemental ou régional, en liaison avec leurs commissions techniques	
AFPS		* Etre titulaire d'une attestation de formation			



Brevet fédéral 1 ^{er} degré animateurs et officiels		BF 1 A et BF 1 O	Tronc commun	8H
Conditions d'entrée en formation (pré requis) : Avoir l'âge requis par CNS/GTS concerné. Avoir vécu et fait valider la période probatoire				
Compétences visées : EC d'organiser, d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association et de participer à l'organisation de l'activité dans le département et la région.				
UCC - T.C - 1.1 Mouvement Associatif et Sportif - 3H mini		UCC - T.C - 1.2 Animation pédagogique - 2H30 mini	UCC - T.C - 1.3 Sécurité de la pratique - 2H30 mini	
Compétences visées Etre capable de participer au fonctionnement de son association Ufolep.		Compétences visées Etre capable de mettre en œuvre des situations adaptées à sa mission.	Compétences visées Etre capable d'animer sans risque, en tenant compte des bases scientifiques en matière de sécurité.	
Capacités recherchées - se situer dans son parcours individuel de formation - décliner les principes fondamentaux de la loi 1901. La loi sur le sport de 1984, etc.. - participer à la vie de son association - identifier les rôles, statuts et fonctions des membres de l'association - connaître la délégation départementale UFOLEP et le fonctionnement des CTD " Commissions Techniques Départementales " - connaître les démarches administratives pour la prise de licence.		Capacités recherchées - observer et évaluer - identifier et prendre en compte les différents publics - adapter ses méthodes d'apprentissage à cette « autre idée du sport » - accueillir, sensibiliser et informer - connaître les règles pour construire une séance - mettre en œuvre des situations simples et les enchaîner dans une logique pédagogique.	Capacités recherchées - mobiliser les connaissances de base en anatomie, physiologie et biomécanique - écouter, rassurer, mettre en confiance - identifier les risques liés à sa pratique - identifier les règlements généraux - agir en cas d'accident, d'incident ou de blessure - connaître les consignes de sécurité et les gestes de premier secours adaptés aux situations d'urgence possible - connaître les risques liés au dopage et aux conduites addictives	
Contenus synthétiques de formation - présentation du PNF et du Plan Individuel de Formation - l'association loi 1901. Généralités sur les lois sur le sport, en cours - création et fonctionnement de l'association - la Ligue de l'Enseignement - l'UFOLEP (les différentes structures, les valeurs, le système fédéral) - fonctions du bénévole, du salarié		Contenus synthétiques de formation - les différents publics - fiche d'observation - l'animateur - le rôle de l'officiel dans l'animation - principes de construction d'une séance d'animation - l'évaluation (référence à l'annexe 4 de la mallette formation)	Contenus synthétiques de formation - biomécanique - cardio-vasculaire et cardio-pulmonaire - sécurité (conduites à tenir) - risques liés au dopage et aux conduites addictives (généralités) - règlements généraux applicables aux brevets fédéraux	



Brevet fédéral 2ème degré animateurs et officiels		BF 2 A et BF 2 O	Tronc commun	8H
Conditions d'entrée en formation ou pré requis : être titulaire du BF1 A ou du BF1 O (diplôme)				
Compétences visées : <ul style="list-style-type: none"> EC d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association, dans le département ou la région. EC de participer aux actions d'une équipe de formation 				
UCC TC - 2.1 Mouvement Associatif et Sportif - 3H mini	UCC - T.C - 2.2 Animation pédagogique - 2H30 mini	UCC - T.C - 2.3 Sécurité de la pratique - 2H30 mini		
Compétences visées Etre capable de situer son association dans un environnement	Compétences visées Etre capable de mettre en œuvre un projet adapté à sa fonction	Compétences visées Etre capable de prendre en compte les incidences biologiques et mécaniques liées à sa pratique dans une démarche de formateur.		
Capacités recherchées <ul style="list-style-type: none"> Connaître l'organisation du sport en France. S'informer des dispositifs relatifs à la formation professionnelle : VAE, BPJEPS, CQP, etc ... Appréhender les nouveaux territoires. Connaître les grands principes de la Loi sur le sport. 	Capacités recherchées <ul style="list-style-type: none"> Connaître les étapes de : <ul style="list-style-type: none"> la démarche de projet la conception d'une progression d'apprentissage la mise en place de situations pédagogiques nouvelles et évolutives l'analyse et l'évaluation. Connaître les principes du travail en équipe animateurs – officiels. Prévention – Evaluation – Traitement des conflits 	Capacités recherchées <ul style="list-style-type: none"> Mieux comprendre dans leur complexité les mécanismes physiologiques et biomécaniques. Illustrer et mettre en œuvre ces mécanismes sur un ou deux thèmes d'étude Utiliser ses connaissances pour adapter sa pratique Transmettre ses connaissances. Repérer les situations et comportements à risques. Les règlements 		
Contenus synthétiques de formation <ul style="list-style-type: none"> La loi sur le sport. La structuration du secteur associatif. L'environnement de l'association. Le Plan National de Développement Les dispositifs ministériels La Branche Professionnelle du Sport La responsabilité civile et pénale Les assurances 	Contenus synthétiques de formation <ul style="list-style-type: none"> La démarche de projet. Les méthodes d'apprentissage L'évaluation. La planification et la programmation 	Contenus synthétiques de formation Approfondissement des connaissances du BF1 E.C. d'intervenir en formation sur les aspects : <ul style="list-style-type: none"> bio-mécanique cardio-vasculaire et cardio-pulmonaire les filières énergétiques sécurité (conduites à tenir) les risques liés au dopage et aux conduites addictives 		



Brevet fédéral 1^{er} degré Animateur		BF 1 A		REFERENTIEL DE COMPETENCES SPECIFIQUES DE L'ACTIVITE SPORTIVE : SARBACANE			
Présentation générale		UC AS - 1-A-4 - Activité Sportive		-16H			
Compétences visées : EC d'animer, de gérer un projet d'animation dans l'association EC de participer à l'organisation de l'activité départementale							
Unité de Compétences Capitalisables A.S - 1-A-4.1 TECHNIQUE ET PEDAGOGIE		UCC A.S - 1-A-4.2 LEGISLATION		UCC A.S - 1-A-4.3 SECURITE DE LA PRATIQUE		UCC A.S - 1-A-4.4 ENVIRONNEMENT	
Proposition de répartition horaire : 9H minimum		1H minimum		4H minimum		2H minimum	
<u>Compétences capitalisables</u> Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> Identifier et mettre en oeuvre des actions motrices de base, avec une technique juste, appropriée et codifiée Identifier des techniques sportives, à différents niveaux de pratique, jusqu'au haut niveau S'appuyer sur les besoins du public pour adapter ses démarches pédagogiques Créer et mettre en oeuvre des situations d'apprentissage pour développer les actions motrices de base. Concevoir, animer et évaluer des actions d'apprentissage et un projet d'animation adapté au public. 		<u>Compétences capitalisables</u> Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> Identifier et appliquer des textes législatifs et réglementaires, généraux liés à l'activité. Identifier et appliquer les règlements sportifs définis par l'Ufolep 		<u>Compétences capitalisables</u> Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> Identifier et prévenir les risques liés à l'activité Prendre en compte les incidences physiologiques et biomécaniques relatives aux activités Assurer la sécurité dans et hors pratique. 		<u>Compétences capitalisables</u> Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> Connaître les milieux et les matériels et s'y adapter. Réagir en fonction des contraintes Prendre en compte la protection du milieu 	
<u>Capacités recherchées</u> <ul style="list-style-type: none"> La connaissance et la maîtrise de la technique La connaissance et la prise en compte des différents publics pour des mises en oeuvre. L'animation pédagogique spécifique L'observation et l'évaluation en rapport avec l'activité 		<u>Capacités recherchées</u> <ul style="list-style-type: none"> Connaître les réglementations concernant la pratique de l'activité Connaître les responsabilités juridiques et morales des pratiquants, des animateurs bénévoles et des professionnels Mettre en pratique ses connaissances 		<u>Capacités recherchées</u> <ul style="list-style-type: none"> Analyser l'ensemble des conditions de pratique pour organiser la conduite de son groupe en toute sécurité Identifier les niveaux de pratique, repérer les comportements à risques et repérer les situations dangereuses. Connaître la conduite à tenir en cas d'accident, d'incident ou de blessure Acquérir un comportement responsable Aborder les aspects essentiels de la bio mécanique et de la traumatologie relatifs à l'activité Connaître le fonctionnement des chaînes motrices mises en action Identifier les principaux traumatismes inhérents à l'activité et savoir les prévenir 		<u>Capacités recherchées</u> <ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte les prévisions météorologiques locales Prendre en compte les différents matériels Prendre en compte la nature du milieu d'évolution (notamment en fonction de l'âge) 	



Brevet fédéral 1^{er} degré Animateur	BF 1 A	REFERENTIEL DE COMPETENCES SPECIFIQUES DE L'ACTIVITE SPORTIVE: SARBACANE
Unité de Compétences Capitalisables A.S -1-A-4.1 TECHNIQUE ET PEDAGOGIE Proposition de répartition horaire : 9H minimum	Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier et mettre en oeuvre des actions motrices de base, avec une technique juste, appropriée et codifiée ▪ Identifier des techniques sportives, à différents niveaux de pratique, jusqu'au haut niveau- ▪ S'appuyer sur les besoins du public pour adapter ses démarches pédagogiques ▪ Créer et mettre en oeuvre des situations d'apprentissage pour développer les actions motrices de base. ▪ Concevoir, animer et évaluer des actions d'apprentissage et un projet d'animation adapté au public. 	
Domaines des capacités recherchées	Connaissances théoriques et pratiques à acquérir	
La connaissance et la maîtrise de la technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître et être capable de montrer les différentes positions de tir, ainsi que d'expliquer les intérêts de chaque position. 	
La connaissance et la prise en compte des différents publics pour des mises en oeuvre.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître et être capable d'adapter son animation en fonction du public (distance de tir, fréquence de tir...) 	
L'animation pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître et être capable de mettre en place une séance d'animation adaptée au public. 	
L'observation et l'évaluation en rapport avec l'activité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître et être capable de mettre en oeuvre un bilan d'évaluation de fin de séance d'animation. 	
Evaluation	<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	



Brevet fédéral 1^{er} degré Animateur	BF 1 A	REFERENTIEL DE COMPETENCES SPECIFIQUES DE L'ACTIVITE SPORTIVE: SARBACANE
UCC A.S - 1-A-4.2 LEGISLATION Proposition de répartition horaire : <i>1H minimum</i>	Etre capable <ul style="list-style-type: none"> • d'Identifier et d'appliquer les textes législatifs et réglementaires généraux liés à l'activité. • d'Identifier et d'appliquer les règlements sportifs définis par l'Ufolep 	
Domaines des capacités recherchées	Connaissances théoriques et pratiques à acquérir	
La connaissance des réglementations concernant la pratique de l'activité	<i>Connaître les règles de base pour animer une séance en toute sécurité</i>	
L'identification des responsabilités juridiques et morales des usagers et des animateurs bénévoles	<i>Les responsabilités juridiques et morales sont du domaine général de l'association (traitées dans le tronc commun).</i> <i>Connaître les règles de base sur le dopage et les interdits s'y afférents.</i>	
La mise en pratique de ces connaissances	<i>Mettre en pratique les règles de base pour animer une séance en toute sécurité</i>	
Evaluation	<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	



Brevet fédéral 1^{er} degré Animateur	BF 1 A	REFERENTIEL DE COMPETENCES SPECIFIQUES DE L'ACTIVITE SPORTIVE: SARBACANE
UCC A.S -1-A-4.3 SECURITE DE LA PRATIQUE Proposition de répartition horaire : <i>4H minimum</i>	Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et prévenir les risques liés à l'activité • Prendre en compte les incidences physiologiques et biomécaniques relatives aux activités • Assurer la sécurité dans et hors pratique 	
Domaines des capacités recherchées	Connaissances théoriques et pratiques à acquérir	
Les connaissances générales	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et mettre en pratique les consignes de base des consignes de sécurité. 	
Les connaissances liées à l'activité (matériel – pratiques ...)	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et être capable d'utiliser le matériel adapté au pratiquant (entretien, préparation, vérification, ...) • Connaître et être capable de réaliser des traits en papier. 	
Les connaissances appliquées au milieu	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et mettre en œuvre les sécurités du lieu de l'aire de pratique dans son milieu environnemental 	
Evaluation	<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	



Brevet fédéral 1^{er} degré Animateur	BF 1 A	REFERENTIEL DE COMPETENCES SPECIFIQUES DE L'ACTIVITE SPORTIVE : SARBACANE
UCC A.S -1-A-4.4 ENVIRONNEMENT Proposition de répartition horaire : 2H minimum	Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les milieux et les matériels et s'y adapter. • Identifier et réagir de façon adaptée aux contraintes du milieu • Prendre en compte la protection du milieu 	
Domaines des capacités recherchées	Connaissances théoriques et pratiques à acquérir	
La connaissance du milieu de vie (habitat, faune, flore, culture, météo)	<ul style="list-style-type: none"> • Lors d'une pratique en extérieur, connaître et être capable de respecter le milieu dans lequel on évolue 	
L'intégration de l'activité et des comportements y attendant, dans une logique de protection du milieu et de développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et mettre en pratique les informations de la plaquette du développement durable • Connaître et être capable d'acquérir du matériel en tenant compte de l'impact écologique 	
Evaluation	<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	

Brevet fédéral 2^{ème} degré Animateur		BF 2 A		REFERENTIEL DE COMPETENCES SPECIFIQUES DE L'ACTIVITE SPORTIVE : SARBACANE			
Présentation générale UC A.S -2-A-4 - Activité Sportive – 30H							
Compétences visées : EC d'animer, de gérer un projet d'animation dans l'association et dans le département ou la région EC de participer aux actions d'une équipe de formateurs							
Unité de Compétences Capitalisables A.S -2-A-4.1 TECHNIQUE ET PEDAGOGIE		UCC A.S -2-A-4.2 LEGISLATION		UCC A.S -2-A-4.3 SECURITE DE LA PRATIQUE		UCC A.S -2-A-4.4 ENVIRONNEMENT	
<i>Proposition de répartition horaire : 21H mini</i>		<i>2H mini</i>		<i>5H mini</i>		<i>2H mini</i>	
<u>Compétences capitalisables</u> Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> Approfondir ses connaissances et ses compétences techniques et pédagogiques Transmettre des connaissances et des savoirs 		<u>Compétences visées</u> Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte l'évolution des textes réglementaires Approfondir ses connaissances 		<u>Compétences visées</u> Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> Identifier et analyser les risques liés à l'activité Rédiger des fiches didactiques Identifier les interrelations entre les composantes de l'activité et les actions motrices mises en oeuvre 		<u>Compétences visées</u> Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> S'approprier les contraintes liées aux milieux et aux matériels et s'y adapter. Les faire accepter Les faire respecter 	
<u>Domaines des capacités recherchées</u> <ul style="list-style-type: none"> La maîtrise et le perfectionnement de la technique La connaissance et la prise en compte des différents publics pour des mises en oeuvre optimales. L'analyse et l'évolution de l'animation pédagogique spécifique à l'activité L'efficacité de l'observation et de l'évaluation, en rapport avec l'activité La capacité à transmettre et à développer des connaissances et des savoirs 		<u>Domaines des capacités recherchées</u> <ul style="list-style-type: none"> L'appropriation de l'évolution des textes L'analyse et la transmission des concepts de responsabilité juridique et morale applicables aux animateurs 		<u>Domaines des capacités recherchées</u> <ul style="list-style-type: none"> L'analyse de l'ensemble des conditions de pratique pour concevoir une conduite de groupe en toute sécurité La conduite à tenir en cas d'accident, d'incident ou de blessure et son application dans une mission de prévention L'analyse des aspects essentiels de la bio mécanique et de la traumatologie relatifs à l'activité La capacité à transmettre et à développer des connaissances et des savoirs relatifs à la sécurité de la pratique de l'activité. 		<u>Domaines des capacités recherchées</u> <ul style="list-style-type: none"> L'étude du milieu La connaissance approfondie du matériel utilisé dans l'activité L'influence du milieu sur les comportements des pratiquants La capacité à transmettre et à développer des connaissances et des savoirs 	



Brevet fédéral 2^{ème} degré Animateur	BF 2 A	REFERENTIEL DE COMPETENCES SPECIFIQUES DE L'ACTIVITE SPORTIVE: SARBACANE
Unité de Compétences Capitalisables A.S -2-A-4.1 TECHNIQUE ET PEDAGOGIE Proposition de répartition horaire : 21H minimum	Etre capable de : - Approfondir ses connaissances et ses compétences techniques et pédagogiques - Transmettre des connaissances et des savoirs	
Domaines des capacités recherchées	Connaissances théoriques et pratiques à perfectionner	
La maîtrise et le perfectionnement de la technique	· Connaître et mettre en pratique des exercices spécifiques sur la respiration, le positionnement.	
La connaissance et la prise en compte des différents publics pour des mises en œuvre optimales	· Connaître et mettre en pratique une séance d'animation ou de perfectionnement en s'adaptant au public	
L'analyse et l'évolution de l'animation pédagogique spécifique à l'activité	· Connaissance et mise en pratique d'un exercice spécifique sous forme de fiche de travail	
L'efficacité de l'observation et de l'évaluation, en rapport avec l'activité	· Connaissance et mise en pratique des fiches d'évaluation face à un animateur en situation	
La capacité à transmettre et à développer des connaissances et des savoirs	· Connaissance et mise en pratique des méthodes de communication permettant de transmettre, de développer des connaissances et des savoirs et inciter le stagiaire à l'approfondissement	
Evaluation	<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	



Brevet fédéral 2^{ème} degré Animateur		BF 2 A		REFERENTIEL DE COMPETENCES SPECIFIQUES DE L'ACTIVITE SPORTIVE: SARBACANE	
UCC A.S -2-A-4.2 LEGISLATION Proposition de répartition horaire : 2H minimum		Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte l'évolution des textes réglementaires • Approfondir ses connaissances 			
Domaines des capacités recherchées		Connaissances théoriques et pratiques à perfectionner			
La connaissance des réglementations concernant la pratique de l'activité		- Connaître et être capable de faire appliquer les règlements des différentes disciplines de la sarbacane (manuel guide de la sarbacane).			
L'identification des responsabilités juridiques et morales des usagers, des animateurs bénévoles et des professionnels		- Les responsabilités juridiques et morales sont du domaine général de l'association (traitées dans le tronc commun)			
La mise en pratique de ces connaissances		- Mise en pratique des différents règlements de tir à la sarbacane recensé dans le guide de la sarbacane			
Evaluation		A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage			



Brevet fédéral 2^{ème} degré Animateur	BF 2 A	REFERENTIEL DE COMPETENCES SPECIFIQUES DE L'ACTIVITE SPORTIVE : SARBACANE
UCC A.S -2-A-4.3 SECURITE DE LA PRATIQUE Proposition de répartition horaire : 5H minimum	Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et analyser les risques liés à l'activité • Rédiger des fiches didactiques • Identifier les interrelations entre les composantes de l'activité et les actions motrices mises en oeuvre 	
Domaines des capacités recherchées	Connaissances théoriques et pratiques à perfectionner	
Les connaissances générales	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et mettre en pratique les postures et gestuelles pour tirer en toute sécurité 	
Les connaissances liées à l'activité (matériel, pratiques, etc...)	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'une fiche de travail : sécurité lors d'un concours, d'un passage de badge, animation dans un club, animation dans une fête patronale, etc ... 	
Les connaissances appliquées au milieu	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les consignes des fiches ci-dessus réalisées par une mise en situation 	
Evaluation	<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	



Brevet fédéral 2^{ème} degré Animateur	BF 2 A	REFERENTIEL DE COMPETENCES SPECIFIQUES DE L'ACTIVITE SPORTIVE : SARBACANE
UCC A.S -2-A-4.4 ENVIRONNEMENT Proposition de répartition horaire : 2H mini	Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> • S'approprier les contraintes liées aux milieux et aux matériels et s'y adapter. • Les faire accepter • Les faire respecter 	
Domaines des capacités recherchées	Connaissances théoriques et pratiques à perfectionner	
La connaissance du milieu de vie (habitat, faune, flore, culture, météo)	Connaître et s'approprier le milieu lors de la pratique	
L'intégration de l'activité et les comportements y attendant, dans une logique de protection du milieu et de développement durable	Connaître et mettre en pratique les documents concernant le développement durable élaboré et mis à disposition par l'Ufolep (agenda 21 et guide pratique à l'usage des manifestations sportives, etc ...)	
Evaluation	<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	



BF A Stages vie associative et fédérale

1° Avant l'entrée en formation Période probatoire de contact (10H)

Connaître son association.

- Observer le fonctionnement associatif (vie statutaire et administrative, financements ...)
- Identifier les différentes activités
- S'impliquer dans un secteur du fonctionnement associatif

2° Dans le cadre de la formation **BF 1 A** Animateur 1^{er} degré : (10H)

Mieux connaître son association.

- Observer le fonctionnement associatif (vie statutaire et administrative, financements ...)
- Connaître les différentes activités
- S'impliquer dans un secteur du fonctionnement associatif

Mieux connaître son comité départemental.

Réaliser un projet simple dans son association

Ce projet peut être constitué par (au choix) :

- l'amélioration d'un aspect du fonctionnement
- l'organisation de rencontres
- l'accueil d'un nouveau public
- l'amélioration des conditions de pratique ...

3° Dans le cadre de la formation **BF 2 A** Animateur 2^{ème} degré (10H)

- Se positionner au sein de la fédération au niveau national.
- Rechercher les modalités pratiques de l'organisation et du fonctionnement de la fédération.
- Prendre contact avec des personnes de la région ayant des responsabilités nationales.
- Prendre en compte le PND, le PRD et le PDD pour réaliser un projet.

BF A Stages en animation dans l'association ou le département ou la région

1° Avant l'entrée en formation Période probatoire de contact (10H)

Participer à l'animation de séances sous la responsabilité d'un tuteur aux qualifications reconnues dans l'association et dans le département.

2° Dans le cadre de la formation **BF 1 A** Animateur 1^{er} degré : (40H)

Elaborer et conduire une progression d'apprentissage

Prendre en compte l'évolution des publics.

Justifier la progression suivie et les choix pédagogiques

3° Dans le cadre de la formation **BF 2 A** Animateur 2^{ème} degré (40H)

Réaliser un projet d'animation au niveau départemental, en liaison avec le Comité et sa Commission Technique par exemple :

- créer une commission technique départementale ou participer à l'animation de l'existante
- participer au développement de l'activité concernée.
- organiser une manifestation entre plusieurs associations.
- participer à l'organisation d'une manifestation départementale, régionale ou nationale
- éventuellement s'intégrer à une équipe de formateurs d'Animateurs.

Evaluation et validation faites par le tuteur de stage et le responsable de l'association, le ou les responsables des comités départementaux ou régionaux, selon les modalités définies par la Commission Nationale Formation Ufolep (voir documents de la mallette formation : « dossier de période probatoire » et « stages en situation » annexe N°5).



Conditions d'entrée dans le cursus de formation d'Officiels

Activité sportive : SARBACANE

1°) Etre licencié UFOLEP

2°) Valider une période probatoire d'expérience associative d'au moins 20 heures

3°) Age requis défini par la CNS ou le GTS :

au moins **16** ans à l'entrée en formation

et au moins **18** ans à l'obtention du BF1A ou du BF10

4°) Justifier d'un niveau technique de pratique dans l'activité

Ce niveau défini par la CNS ou le GTS concerné constitue le niveau technique requis pour que le stagiaire puisse suivre un stage de formation dans des conditions optimales d'apprentissage et de sécurité.

Ce niveau technique de pratique sera évalué, dans l'association, durant la période probatoire.

Niveau requis : - A l'issue de la période probatoire, le stagiaire devra connaître :

Les règlements des différentes disciplines de tir à la sarbacane recensées dans le guide de la sarbacane.



OFFICIELS			Brevet Fédéral 1 ^{er} degré BF 1 O	Brevet Fédéral 2 ^{ème} degré BF 2 O	Options
Conditions d'entrée en formation			Avoir 16 ans (débuter par UC Probatoire)	Avoir le BF1 O complet et AFPS	
Compétences terminales visées			EC d'organiser et de gérer un projet d'épreuve dans l'association.	EC de gérer un projet d'épreuve dans l'association et dans le département ou la région. EC d'intervenir au sein d'une équipe de formation	EC
Durée totale			66H (20+8+8+30)	66H (8+8+50)	heures
Compétences capitalisables			Etre capable de :	Etre capable de :	Etre capable de :
Période probatoire 20H			•S'intégrer dans l'association à des fins d'animation ou de gestion et de maîtriser la technique de l'activité		.
Tronc commun	UCC TC.1	Mouvement Associatif et Sportif	•Participer au fonctionnement de son association Ufolep.	•Situer son association dans son environnement.	.
	UCC TC.2	Animation	•Mettre en œuvre des situations adaptées à sa mission.	•Mettre en œuvre un projet adapté à sa mission.	.
	UCC TC.3	Sécurité de la pratique	•Assurer la protection des pratiquants.	•Tenir compte les incidences biologiques et mécaniques liées à sa pratique, dans une démarche de transmission de savoirs.	.
Activité Sportive	UCC A.S. 4	4.1 Technique et pédagogie	•Participer au déroulement d'une manifestation (arbitre, juge, commissaire...) •Expliquer les interventions de l'officiel	•Organiser une épreuve •Répondre à toutes les interrogations •Identifier et tenir compte de toutes les contraintes d'une manifestation	.
		4.2 Législation Réglementation	•Identifier, appliquer les textes réglementaires et les règlements sportifs liés à la pratique	•Connaître toutes les règles concernant la pratique de l'activité et leurs modes d'application.	.
		4.3 Sécurité de la pratique	•Identifier et prévenir les risques liés à l'activité •Assurer la sécurité des pratiquants dans l'espace de pratique et en dehors	•Gérer le site d'accueil de l'activité. •Mettre en œuvre le dispositif de sécurité.	.
		4.4 Environnement	•Identifier les milieux d'évolution et les matériels •Agir en fonction des contraintes qui en découlent •Prendre en compte la protection du milieu	•S'adapter aux contraintes liées aux milieux et aux matériels	.
UC 5	Stage Pratique en Association	•S'intégrer à une équipe associative •Participer à des actions de l'association et du Comité départemental Ufolep	•Connaître la Fédération et la positionner au niveau régional et national.	.	
UC 6	Stage Pratique en Animation	•Tenir un rôle d'officiel au sein de l'association •Réaliser des projets dans son association. •Prendre en charge l'activité dans l'association.	•Réaliser un projet au niveau départemental ou régional, en liaison avec la commission technique concernée	.	
AFPS			•Etre titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours		.



Brevet fédéral 1 ^{er} degré Officiel	BF 1 O	REFERENTIEL DE COMPETENCES SPECIFIQUES DE L'ACTIVITE SPORTIVE : SARBACANE			
UC A.S -1-O-4 - Activité Sportive – 8H minimum (NB : Les quotas horaires peuvent être augmentés selon les exigences de la discipline sportive)					
Compétences visées <p style="text-align: center;">EC de gérer un projet d'épreuve dans l'association EC d'intervenir au sein d'une équipe de formation</p>					
Unité de Compétences Capitalisables A.S -1-O-4.1 Techniques et pédagogie		UCC A.S -1-O. 4.2 Législation Réglementation	UCC A.S -1-O-4.3 Sécurité de la pratique	UCC A.S -1-O-4.4 Environnement	
<i>1H minimum</i>		<i>3H minimum</i>	<i>2H minimum</i>	<i>2H minimum</i>	
<p style="text-align: center;"><u>Compétences capitalisables</u></p> <p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer à la gestion d'une épreuve (arbitre, commissaire, juge ...) • Juger, arbitrer, tenir un rôle d'officiel et expliquer ses interventions 		<p style="text-align: center;"><u>Compétences capitalisables</u></p> <p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et appliquer les textes réglementaires liés à la pratique de l'activité 	<p style="text-align: center;"><u>Compétences capitalisables</u></p> <p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et prévenir les risques liés à l'activité • Prendre en compte les incidences physiologiques et biomécaniques relatives aux activités • Assurer la sécurité des pratiquants dans et hors pratique 	<p style="text-align: center;"><u>Compétences capitalisables</u></p> <p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les contraintes liées aux milieux d'évolution et les matériels • Agir en fonction des contraintes qui en découlent • Prendre en compte la protection du milieu 	
<p style="text-align: center;"><u>Capacités recherchées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérer l'accueil des participants à son niveau d'intervention • Prendre des responsabilités dans la gestion d'une manifestation • Sanctionner les anomalies ou en référer à l'autorité supérieure • Expliquer les décisions prises 		<p style="text-align: center;"><u>Capacités recherchées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les bases des textes réglementaires propres à l'activité - Connaître les règlements sportifs concernant le matériel, l'espace et l'équipement des participants - Connaître les conditions de déroulement de la manifestation 	<p style="text-align: center;"><u>Capacités recherchées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . Repérer les comportements et les situations à risques. - Connaître le plan de secours correspondant à sa mission - Gérer le public et assurer sa protection. 	<p style="text-align: center;"><u>Capacités recherchées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître et faire appliquer les pratiques permettant la protection de l'environnement. . Connaître les conditions d'environnement de la pratique de l'activité, (nature des sols, matériel utilisé, luminosité, météo ...). 	
Evaluation Cf. Annexe 4		Evaluation Cf. Annexe 4	Evaluation Cf. Annexe 4	Evaluation Cf. Annexe 4	



<p>Brevet fédéral 1^{er} degré Officiel</p> <p>BF 1 O</p>	<p>REFERENTIEL DE COMPETENCES SPECIFIQUES DE L'ACTIVITES SPORTIVE: SARBACANE</p>	
<p>Unité de Compétences Capitalisables</p> <p>A.S -1-O-4.1</p> <p>TECHNIQUE ET PEDAGOGIE</p> <p>Proposition de répartition horaire : 1H minimum</p>		<p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer à la gestion d'une épreuve (arbitre, commissaire, juge ...) • Juger, arbitrer, tenir un rôle d'officiel et expliquer ses interventions
<p>Domaines des capacités recherchées</p>	<p>Connaissances théoriques et pratiques à acquérir</p>	
<p>L'accueil des participants à son niveau d'intervention</p>	<p><i>Etre capable d'énoncer et/ou rappeler les règles générales de la compétition</i></p>	
<p>La prise de responsabilités dans la gestion d'une manifestation</p>	<p>Connaître et <i>être capable d'appliquer</i> la réglementation en matière de réclamation et sanction - (réserve, réclamation) - et savoir mettre en œuvre les procédures</p>	
<p>Les sanctions des anomalies et leur transmission au niveau supérieur</p>	<p><i>Etre capable d'argumenter les prises de décisions en se référant au règlement</i></p>	
<p>L'explication des décisions prises</p>	<p><i>Etre capable de répondre aux interrogations en se référant au règlement</i></p>	
<p>Evaluation</p>	<p><i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i></p>	



Brevet fédéral 1 ^{er} degré Officiel BF 1 O	REFERENTIEL DE COMPETENCES SPECIFIQUES DE L'ACTIVITE SPORTIVE : SARBACANE	
UCC A.S -1-O-4.2 LEGISLATION REGLEMENTATION Proposition de répartition horaire : 3H minimum	Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> Identifier et appliquer les textes réglementaires liés à la pratique de l'activité. 	
Domaines des capacités recherchées	Connaissances théoriques et pratiques à acquérir	
Les bases des textes réglementaires propres à l'activité	Connaître et être capable de mettre en pratique les règlements en vigueur du guide de la sarbacane	
Les règlements sportifs concernant le matériel, l'espace et l'équipement des participants	Connaître et être capable de mettre en pratique les différentes vérifications et contrôle des matériels individuels et collectifs liés à la manifestation	
Les conditions de déroulement de la manifestation	Connaître et être capable de gérer la manifestation dans toute sa durée	
Evaluation	<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	



Brevet fédéral 1 ^{er} degré Officiel BF 1 O		REFERENTIEL DE COMPETENCES SPECIFIQUES DE L'ACTIVITE SPORTIVE : SARBACANE	
UCC A.S-1-O-4.3 SECURITE DE LA PRATIQUE Proposition de répartition horaire : 2 H minimum		Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et de prévenir des risques liés à l'activité • Prendre en compte des incidences physiologiques et biologiques relatives aux activités • Assurer la sécurité dans et hors pratique 	
Domaines des capacités recherchées		Connaissances théoriques et pratiques à acquérir	
Les comportements et les situations à risques		-Etre capable de détecter, prévenir et gérer les différents évènements à risques	
Le plan de secours propre à sa mission		Connaître les risques physiologiques liés à l'activité et savoir agir en conséquence	
La gestion du public et sa protection		-Connaître et être capable de mettre en application les règles y afférent dans le guide de la sarbacane.	
Evaluation		<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	



Brevet fédéral 1^{er} degré Officiel		BF 1 O		REFERENTIEL DE COMPETENCES SPECIFIQUES DE L'ACTIVITE SPORTIVE : SARBACANE	
UCC A.S -1-O-4.4 ENVIRONNEMENT Proposition de répartition horaire : 2H minimum		Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les contraintes liées aux milieux d'évolution et les matériels • Agir en fonction des contraintes qui en découlent • Prendre en compte la protection du milieu 			
Domaines des capacités recherchées		Connaissances théoriques et pratiques à acquérir			
La connaissance et l'application des règles permettant la protection de l'environnement		Sensibiliser les organisateurs sur le respect et la protection du site sur lequel se déroule la manifestation			
L'identification des conditions d'environnement et de la pratique de l'activité, (nature des sols, matériel utilisé, luminosité, météo ...)		Etre capable de faire respecter les règles liées à l'utilisation des sites			
Evaluation		<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>			



Brevet fédéral 2 ^{ème} degré Officiel	BF 2 O	REFERENTIEL DE COMPETENCES SPECIFIQUES DE L'ACTIVITE SPORTIVE : SARBACANE
UC A.S -2-O-4 Activité Sportive		
Compétences visées EC de gérer un projet d'épreuve dans l'association et dans le département ou la région. EC d'être acteur au sein d'une équipe de formation		
<p>Il n'y a pas nécessité de mettre en place un deuxième niveau théorique dans le cursus officiel</p> <p>Pour permettre une passerelle vers la filière Formateur, nous préconisons après validation du BF 1 O :</p> <p>1°) Suivre le tronc commun BF 2 O et le valider.</p> <p>2°) Effectuer une formation en club, département et/ou région d'un volume horaire minimum de 60 heures comprenant au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 10 arbitrages de club, départementaux et/ou régionaux ▪ 2 organisations de manifestations (invitation, gestion des inscriptions, de la compétition et des résultats) ▪ Un travail de recherche personnel relatif à la sarbacane ▪ Avoir participé en tant qu'intervenant à un stage de formation fédérale. <p>La validation du BF 2 O se fera par une demande de diplôme à adresser au pôle formation (via un département, une région) sous forme d'un dossier détaillant les actions ci-dessus mentionnées</p>		
Evaluation : L'évaluation se fait sur la présentation du dossier complet.		



BF O Stages vie associative et fédérale

<p>1° Avant l'entrée en formation Période probatoire de contact (10H)</p> <p>Connaître son association.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Observer le fonctionnement associatif (vie statutaire et administrative, financements ...) – Identifier les différentes activités – S'impliquer dans un secteur du fonctionnement associatif 	<p>2° Dans le cadre de la formation BF 1 O Officiel 1^{er} degré : (10H)</p> <p>Mieux connaître son association.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Observer le fonctionnement associatif (vie statutaire et administrative, financements ...) – Connaître les différentes activités – S'impliquer dans un secteur du fonctionnement associatif <p>Mieux connaître son comité départemental. Réaliser un projet simple dans son association Ce projet peut être constitué par (au choix) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'amélioration d'un aspect du fonctionnement – l'organisation de rencontres – l'accueil d'un nouveau public – l'amélioration des conditions de pratique ... 	<p>3° Dans le cadre de la formation BF 2 O Officiel 2^{ème} degré (10H)</p> <p>Connaître la fédération au niveau national. Rechercher les modalités pratiques de son organisation et de son fonctionnement. Prendre contact avec des personnes de la région ayant des responsabilités nationales. Prendre en compte le PND, le PRD et le PDD pour réaliser un projet.</p>
--	--	---

BF O Stages en animation dans l'association, le département ou la région

<p>1° Avant l'entrée en formation Période probatoire de contact (10H)</p> <p>Participer à l'animation de séances sous la responsabilité d'une personne aux qualifications reconnues</p>	<p>2° Dans le cadre de la formation BF 1 O Officiel 1^{er} degré : (20H)</p> <p>3 arbitrages</p> <p>1 participation à l'organisation d'une manifestation</p>	<p>3° Dans le cadre de la formation BF 2 O Officiel 2^{ème} degré (40H)</p> <p>Voir explication page précédente</p> <p>▪ éventuellement s'intégrer à une équipe de formateurs d'Officiels</p>
---	--	---

Evaluation et validation faites par le tuteur de stage et le responsable de l'association, le ou les responsables des comités départementaux ou régionaux, selon les modalités définies par la Commission Nationale Formation Ufolep (voir documents de la mallette formation : « dossier de période probatoire » et « stages en situation » annexe N°5).

Bibliographie - Centre de ressources	
Générale	Spécifique
<p>La Mallette Formation de la Commission Nationale et ses 6 annexes</p> <p>Site Internet du Pôle Formation www.ufolep.org</p> <p>Site d'informations générales Yatout www.ufolep.org</p>	<p><i>Documents de travail conseillés par la CNS</i></p> <p><i>Le guide de la sarbacane</i></p> <p>Documents de travail élaborés par la CNS Tir à l'Arc et Sarbacane</p> <p>Site Internet du Pôle Formation Tir à l'Arc et Sarbacane : www.apsl.info</p>